

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMISSION



DEPARTEMENT DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL,
CHARGE DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA BONNE GOUVERNANCE (DERDS)

AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 0.0.2/26/CEMAC/DERDS/HeSP-CEMAC

RECRUTEMENT DU SPECIALISTE EN GESTION DES URGENCES DE SANTÉ PUBLIQUE POUR APPUI A L'OCEAC DANS LE CADRE DU PROJET DE SECURITE SANITAIRE EN AFRIQUE CENTRALE (HeSP-CEMAC)

1. La Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) est une Organisation internationale régionale créée en 1994 pour prendre le relais de l'Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale (UDEAC). Elle regroupe six (6) États membres : le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale et le Tchad.
2. La Commission de la CEMAC est l'organe exécutif de la Communauté chargé notamment de promouvoir l'intégration économique et monétaire des États membres et de mettre en œuvre les décisions communautaires.
3. Au sein de la Commission de la CEMAC, le Département de l'Éducation, de la Recherche et du Développement Social (DERDS) assure, entre autres, la coordination des programmes régionaux dans le domaine de la santé.
4. Le Service Santé de la Commission de la CEMAC est chargé entre autres de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du plan d'action dans le domaine de la santé ; coordonner le suivi et mise en œuvre des programmes et décisions communautaires relevant du domaine de la santé ; soutenir les états membres de la CEMAC dans la mise en œuvre des programmes et projets de santé ; et promouvoir les activités de santé auprès des partenaires.
5. Dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, la Commission de la CEMAC a obtenu un financement de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du Programme de Sécurité Sanitaire en Afrique Centrale – Phase III (HeSP-CEMAC).
6. L'objectif du Programme est de renforcer les capacités régionales de prévention, de détection et de riposte aux urgences sanitaires en Afrique Centrale.
7. Le Programme couvre quatre (4) États membres de la CEMAC, à savoir le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo et le Tchad, et implique plusieurs institutions spécialisées de la CEMAC dans sa mise en œuvre.
8. Le Programme (HeSP-CEMAC) comporte 5 composantes essentielles qui serviront de base pour la planification des activités au niveau régional et au niveau des pays :
 - ⇒ Composante 1 : Prévention des urgences sanitaires
 - ⇒ Composante 2 : Détection des urgences sanitaires
 - ⇒ Composante 3 : Interventions en cas d'urgences sanitaires

25.

- ⇒ Composante 4 : Gestion du programme et capacité institutionnelle
- ⇒ Composante 5 : Intervention d'urgence en cas d'imprévu ;
9. La Commission de la CEMAC a mis en place une Unité de Coordination et de Gestion du Projet (UCGP) basée à Bangui (République Centrafricaine) pour assurer la coordination technique, administrative, financière et fiduciaire du Programme.
 10. Les agences d'exécution et les institutions spécialisées de la CEMAC identifiées participeront à dans la mise en œuvre des activités du Programme au niveau régional. Il s'agit de l'OCEAC, du CIESPAC, de la CEBEVIRHA, du PRASAC et du CPAC.
 11. L'Organisation de Coordination pour la Lutte contre les Endémies en Afrique Centrale (OCEAC) a pour mandat, entre autres, de coordonner les politiques et des actions de Santé au niveau sous régional, et renforcer le système de santé des pays membres de la CEMAC, notamment la gestion de la prévention et de la riposte face aux épidémies et aux urgences médicales et humanitaires.
 12. A cet effet, la Commission de la CEMAC envisage de recruter un personnel qualifié et expérimenté pour appuyer le Secrétariat Exécutif de l'OCEAC dans la mise en œuvre des activités du volet santé du HeSP-CEMAC, plus particulièrement un Spécialiste en Gestion des Urgences de Santé Publique.
 13. Les dossiers complets, portant le titre du poste doivent être adressés par voie électronique uniquement à l'adresse e-mail : DERDS@CEMAC.INT au plus tard le 4 AOUT 2026, avec copie à l'adresse suivante : HeSPCEMAC@CEMAC.INT.
 14. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque mondiale.

OBJET DE LA MISSION DU SPECIALISTE EN GESTION DES URGENCES DE SANTE PUBLIQUE (SGUSP) :

Le Spécialiste en Gestion des Urgences de Santé Publique (SGUSP) fournira des conseils et appuis techniques nécessaires à la mise en œuvre du projet HeSP-CEMAC dans son domaine de compétence. Il/elle rendra compte au Secrétaire Exécutif de l'OCEAC et au Coordonnateur de l'UCGP du HeSP-CEMAC.

Il/Elle fournira des conseils et appuis techniques nécessaires à la mise en œuvre du projet dans son domaine de compétence.

TACHES PRINCIPALES :

Dans le cadre de sa mission, sous la supervision technique du Directeur des Programmes et de la Recherche de l'OCEAC, les principales responsabilités du/de la SGUSP sont les suivantes :

- Proposer les stratégies et outils de suivi dans le cadre de la préparation et intervention en cas d'épidémie et autres urgences sanitaires ;
- Proposer l'harmonisation des stratégies et outils de suivi et évaluation dans le cadre des systèmes de surveillance et d'informations sanitaires humaine et animale au niveau sous-régional ;
- Appuyer les activités de la plateforme régionale « Une seule Santé » ;
- Assister l'OCEAC dans la préparation et le suivi de la mise en œuvre des activités du HeSP-CEMAC ;
- Appuyer les Etats membres bénéficiaires du HeSP-CEMAC dans l'organisation des auto-évaluations et les Evaluations Conjointes Externes (JEE) ;
- Proposer un plan de renforcement des capacités en gestion des urgences de santé publique des Etats membres bénéficiaires du HeSP-CEMAC ;

- Collecter et analyser les données des systèmes de surveillance et d'informations sanitaires des pays bénéficiaires et des institutions de mise en œuvre en vue d'actions appropriées ;
- Soutenir la mise en place des Equipes d'Intervention Rapides en zone CEMAC ;
- Faire le suivi des indicateurs de performance du projet dans son domaine de compétence ;
- Mobiliser en temps opportun l'assistance technique nécessaire dans son domaine de compétence ;
- Veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité Technique Sous-Régional et des missions de supervision ;
- Produire des rapports à soumettre au Directeur des Programmes et de la Recherche de l'OCEAC et préparer les rapports du Comité Technique Sous-Régional ;
- Aider à la rédaction et à la publication des articles et autres documents scientifiques en rapport avec le projet HeSP-CEMAC ;
- Maintenir une bonne communication avec les partenaires de mise en œuvre et les autres acteurs impliqués dans le projet.
- Assumer toute autre tâche en lien avec sa mission.

QUALIFICATIONS, EXPERIENCES ET COMPETENCES REQUISES :

1. Compétence technique :

Niveau d'étude :

- ⇒ Avoir un Doctorat en médecine ;
- ⇒ Avoir une formation supérieure en épidémiologie ou en santé publique.

Expérience exigée :

- ⇒ Avoir plus de dix (10) ans d'expérience professionnelle dont au moins 3 ans dans la Gestion des Urgences Sanitaires ;
- ⇒ Avoir une expérience de travail avérée avec une grande variété de partenaires et avec différents groupes d'acteurs ;
- ⇒ Avoir de bonnes connaissances en informatique y compris les outils de gestion de l'information sanitaire et de surveillance ainsi que la capacité à utiliser les Nouvelles Technologies de l'Information ;
- ⇒ Parler et écrire correctement le Français. La connaissance d'au moins une des autres langues de la Communauté (anglais, espagnol ou arabe) serait un atout.
- ⇒ Une expérience professionnelle en renforcement des capacités en gestion des USP serait un atout ;
- ⇒ Une expérience de travail dans le renforcement des capacités en réponse aux situations d'urgence dans les pays de la CEMAC serait un atout ;
- ⇒ Une expérience de travail dans les pays de la CEMAC serait un atout ;

2. Personnalité :

- ⇒ Avoir un sens aigu de l'organisation du travail, d'autonomie et une bonne qualité relationnelle ;
- ⇒ Avoir des qualités de leadership et la capacité de travailler dans une équipe multiculturelle ;
- ⇒ Avoir une expérience de travail avérée avec une grande variété de partenaires et avec différents groupes d'acteurs.

3. Durée, lieu, nature du poste et condition de travail :

C'est une position contractuelle de la Commission de la CEMAC soutenue par les fonds de la Banque mondiale. La durée du contrat est d'une (01) année avec une période d'essai de six (06) mois.

Le contrat peut être renouvelable plusieurs fois sur la base d'une d'évaluation et selon la disponibilité des fonds du projet.

Le/la SGUSP sera basé(e) au siège de l'OCEAC à Yaoundé, au Cameroun. Il/Elle travaillera sous la supervision du Directeur des Programmes et de la Recherche de l'OCEAC. Il voyagera fréquemment dans les pays de la région de la CEMAC bénéficiaires du projet.

Le Projet mettra à la disposition du/de la SGUSP recruté (e), les équipements et matériels nécessaires à l'exercice de sa mission.

4. Procédure et méthode de sélection

Un candidat sera sélectionné suivant la méthode de sélection du Consultant individuel (CI) par un appel à candidature en accord avec les procédures définies aux paragraphes 3.16 à 3.17 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement d'un Projet d'Investissement (FPI), édition de septembre 2023.

5. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature, devra comporter les pièces ci-après :

- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum vitae détaillé, récent, et certifié sincère par le candidat ;
- Une copie légalisée de chaque diplôme requis ou d'une attestation de réussite ;
- Une copie des attestations de travail ou tout autre document attestant les qualifications et expériences acquises par le candidat ;
- Les références des emplois antérieurs et les coordonnées des anciens employeurs.

Le Président de la Commission


Baltasar ENGONGA EDJO'O

